

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nos Petits Camarades (1991) LTÉE	Numéro de permis 327033	Date d'inspection Le 07 août 2024	
Nom de l'établissement Centre Parascolaire nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Quand la mentor en assurance de la qualité est arrivée sur les lieux , aucun membre du personnel et enfant n' étaient présents.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2024

Date

original signé par
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2024

Date